



# Les abolitions de l'esclavage

## L'Abbé Grégoire sur l'esclavage

**Abbé Henri GRÉGOIRE, *De la noblesse de la peau, ou du préjugé des blancs contre la couleur des Africains et celle de leurs descendants noirs et sang-mêlés*, Paris, Baudouin Frères, 1826, extraits :**

« Le préjugé sur la noblesse de couleur n'exista jamais chez les nations qui n'avaient pas de colonies. (...)

Le préjugé de couleur existe au suprême degré dans les colonies chez les Français, les Hollandais, les Anglais, et surtout aux Etats-Unis. Ceci rappelle une anecdote qui ternit un peu la gloire de Washington; il avait beaucoup d'esclaves. Un auteur anglais, Edward Rusthon, lui adresse, en 1797, un excellent mémoire en forme épistolaire sur la contradiction qu'offrait sa conduite et les principes républicains dont il s'était constitué le défenseur. Washington lui renvoie la lettre *enveloppée d'un papier noir*<sup>1</sup>.

Les arguments péremptoires d'Edward Rusthon s'appliquent à la république des Etats-Unis, dont les citoyens, à ses yeux, sont très répréhensibles. 'Vous justifiez, dit-il, votre révolution par le droit naturel à la liberté; mais les esclaves vous opposent le même argument, et cet argument est sans réplique; chatouilleux sur vos droits, pouvez-vous oublier ceux des autres ?'

Le message adressé le 5 décembre 1825, par le président Quincy Adams, au congrès des Etats-Unis, est un document riche de principes, d'observations et de faits, sur lesquels l'esprit et le cœur se reposent avec intérêt; on y voit que ce gouvernement poursuit avec fermeté l'exécution de la loi contre la traite, mais on regrette de n'y trouver aucune mesure adoptée ou proposée pour hâter la suppression définitive de l'esclavage dans les états méridionaux de cette république. (...)

Il y a trente-cinq ans que j'écrivais aux enfants de l'Afrique dans nos colonies: 'Un jour le soleil n'éclairera parmi vous que des hommes libres, et les rayons de l'astre qui répand la lumière ne tomberont plus sur des fers et des esclaves'<sup>2</sup>.

La fureur coloniale traita de provocation ce qui n'était que prévision, qu'espérance pour un temps indéterminé, et jusqu'à l'époque actuelle inclusivement, que de libelles, de calomnies, d'injures et de persécutions dirigées contre l'auteur. Si les planteurs n'eussent pas été frappés d'une cécité morale, ils auraient entrevu que des établissements fondés sur l'esclavage, c'est-à-dire sur le crime, devaient prochainement subir des changements ou s'écrouler. (...)

La traite des nègres et leur esclavage sont, depuis trois siècles, le grand crime de divers états européens. Aux fléaux expiatoires qui déjà en ont frappé plusieurs, qui sait si, dans les deux mondes, ne succéderont pas prochainement d'autres fléaux sur les hommes, sur les contrées qui perpétuent un crime national ?

Ce langage, il faut s'y attendre, sera traité de fanatisme par certains personnages; c'est un de ces désagréments pour lesquels depuis longtemps j'ai contracté l'habitude d'une entière résignation<sup>3</sup>. (...)

<sup>1</sup> Voyez Poems and others Writings by the late Edward Rusthon, etc., London, 1824, p.XXIII de la Vie de l'auteur, et p.169 et suiv. de l'ouvrage.

<sup>2</sup> Voyez Lettre aux citoyens de couleur et nègres libres, in-8°, Paris, 1791, p. 12.

<sup>3</sup> Voyez De la Traite et de l'Esclavage des Noirs et des Blancs, par un ami des hommes de toutes les couleurs, in-8°, Paris, 1815, p.36 et suiv.



# Les abolitions de l'esclavage

Les lois sont illusoires quand elles sont paralysées par l'incurie ou par la cupidité. Telle est la loi qui chez nous prohibe la traite, tandis que le pavillon français, profané par des négriers, porte sans cesse la désolation et le ravage sur les côtes de la Guinée<sup>1</sup>. Des cannibales du continent européen pourvoient de chair humaine d'autres cannibales de la Martinique et de la Guadeloupe. Qu'ils aient des complices à Marseille, Bordeaux, Saint-Malo, Le Havre, Paris et autres villes, cela est croyable; mais Nantes est le foyer de ce brigandage. A Nantes sont les monstres humains dont les yeux homicides sont braqués sans cesse vers l'Afrique et les Antilles, et qui sont plus redoutables pour les nègres que les panthères et les tigres. A qui persuadera-t-on que les autorités françaises ne puissent prévenir, ni réprimer ces attentats, quand elles ont pour auxiliaires des gendarmes, des commissaires de police et des hordes d'espions ? D'ailleurs la forme des navires, leur structure intérieure, leurs genres d'approvisionnements, et d'autres indices en manifestent la destination. Comme le sang d'Abel, le sang des Africains crie vengeance contre des Nantais déloyaux. Le crime est continu et impuni, peut-il l'être sans qu'il y ait connivence intéressée ! »

---

<sup>1</sup> Voyez Nineteenth Report of the Directors of the African Institution, etc., in-8°, London, 1825, p. 9.